

A large, stylized white graphic on the left side of the slide, consisting of three concentric, open-ended arcs that form a partial circle, resembling a 'C' or a stylized 'D'.

Le rôle des observatoires au Département

Conseil Départemental 54

Caroline Priou – Directrice Adjointe Finances Affaires Juridiques
Evaluation / Responsable du Service Contrôle de Gestion Observatoire
Evaluation

Benjamin Franchot – Responsable de l'observatoire et de la
prospective

Diversité des observatoires

Un observatoire
généraliste



Des observatoires
thématiques



+ Etudes ad hoc
sur demande

- Protection de l'enfance
- Tourisme
- Habitat

L'observatoire : un outil multithématique d'aide à la décision

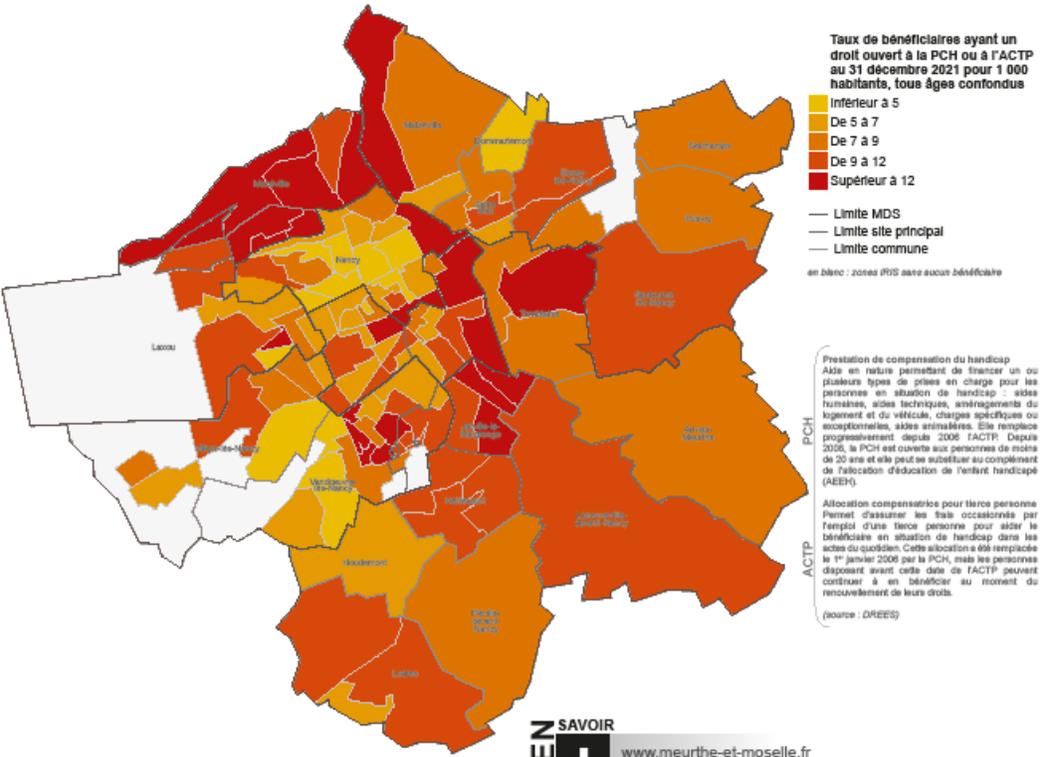
- Historique et objectifs de l'observatoire
- Les productions actuelles :
 - Réponse aux demandes de données émanant des services ou des partenaires
 - Etudes ponctuelles ou récurrentes
 - Diagnostics sociodémographiques de territoire
 - Atlas départemental

Diagnostique sociodémographique de territoire



Prestation de compensation du handicap (PCH) et Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)

En décembre 2021, près de 5 800 personnes ont un droit ouvert à la prestation de compensation du handicap (PCH) ou à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) en Meurthe-et-Moselle, en hausse de 2,6 % en un an. La montée en charge de la PCH se poursuit : entre 2020 et 2021, le nombre de bénéficiaires payés a augmenté de 5,9 %, soit 190 bénéficiaires supplémentaires.

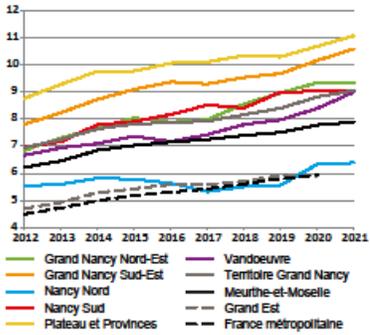


2 334 personnes ont un droit ouvert à l'une des deux prestations dans le Grand Nancy en décembre 2021, en hausse de 4,9 % en un an. Avec plus de 9 bénéficiaires pour 1 000 personnes, le territoire détient le deuxième plus fort taux de bénéficiaires du département juste derrière le Lunévillois.

La MDS Plateau et Provinces détient le taux le plus élevé de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'une des deux prestations parmi l'ensemble des MDS du département avec 11 pour 1 000. Les plus fortes concentrations de bénéficiaires se retrouvent dans les communes ayant un ou des quartiers prioritaires.

Les 2 092 bénéficiaires ayant un droit ouvert à la PCH à domicile ou en établissement constituent 90 % des bénéficiaires PCH et ACTP confondus. Parmi eux, 1 412 ont été payés au titre du mois de décembre 2021, soit un **taux record de 5,47 bénéficiaires de la PCH payés pour 1 000 personnes** au niveau du Grand Nancy, la moyenne départementale étant de 4,59 pour 1 000.

Évolution du taux de bénéficiaires nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à la PCH ou à l'ACTP (en décembre) pour 1 000 personnes



Zone	Personnes ayant un droit ouvert au 31/12/2021 à l'ACTP ou à la PCH					Bénéficiaires PCH payés au 31/12	
	Total	dont PCH à domicile	dont PCH en établissement	dont ACTP	Évolution 2020-2021	Taux pour 1 000 personnes 2021	Taux pour 1 000 personnes 2020
Territoire de Longwy	810	828	38	44	+ 1,2 %	8,72	8,80
MDS Longuyon-Villerupt	205	179	9	18	-3,7 %	5,65	5,44
MDS Longwy-Mont-Saint-Martin	404	349	29	26	+3,9 %	7,50	7,79
Territoire de Briey	483	414	22	67	-0,8 %	8,43	8,38
MDS Briey-Joeuf	231	184	14	33	+1,3 %	6,53	6,72
MDS Jarry-Piennes	262	230	8	24	-2,2 %	6,27	6,13
Territoire Terres de Lorraine	837	640	48	48	+2,1 %	8,36	8,48
MDS Colombey-N-Maisons-Vézelize	351	292	32	27	+1,7 %	6,40	6,52
MDS Terres Touloises	286	248	17	21	+2,5 %	6,28	6,44
Territoire Val de Lorraine	871	690	37	44	+0,8 %	8,28	8,32
MDS Bassin de Port-à-Mousson	312	278	12	22	+0,6 %	6,55	6,59
MDS Bassin de Pompey	359	312	25	22	+1,1 %	6,03	6,09
Territoire du Lunévillois	848	768	108	88	+0,7 %	8,01	8,08
MDS Bacarot	170	145	8	17	+3,7 %	7,52	7,80
MDS Lunéville	348	313	12	23	-2,2 %	10,70	10,46
MDS Entre Sel et Eau	430	298	86	46	+2,1 %	8,54	8,72
Territoire du Grand Nancy	2 334	2 002	80	242	+4,8 %	8,82	8,06
MDS Grand Nancy Nord-Est	392	328	20	44	+1,6 %	9,19	9,34
Site Oriant-Maizéville	236	198	s.	s.	+4,0 %	8,82	9,17
Site Porte Verte	156	130	s.	s.	-1,3 %	9,79	9,61
MDS Grand Nancy Sud-Est	447	397	10	40	+5,4 %	10,04	10,59
Site Jarville	199	181	s.	s.	+5,9 %	11,82	12,51
Site Tomblaine	248	216	s.	s.	+5,1 %	8,97	9,42
MDS Nancy Nord	324	280	8	36	+8,7 %	5,88	6,39
MDS Nancy Sud	441	380	10	51	+2,1 %	8,87	9,05
Site Dorzeiot	277	235	s.	s.	+1,1 %	7,74	7,82
Site Lortz	164	141	s.	s.	+3,8 %	11,88	12,33
MDS Plateau et Provinces	330	259	32	39	+4,4 %	10,60	11,07
Site Champ-le-Boeuf	62	51	s.	s.	+3,3 %	11,27	11,65
Site Larou	93	79	s.	s.	-1,1 %	8,05	7,96
Site Plateau de Haye	175	129	24	22	+8,0 %	12,64	13,65
MDS Vandœuvre	400	358	10	32	+8,7 %	8,28	9,00
Vandœuvre-lès-Nancy	291	259	s.	s.	+10,2 %	8,82	9,72
Villers-lès-Nancy	109	99	s.	s.	+4,8 %	7,16	7,50
Meurthe-et-Moselle	6 782	4 844	392	548	+2,8 %	7,78	7,88
Grand Est	32 771	27 602	6 288	6 811	-0,2 %	6,81	6,80
France métropolitaine	388 013	335 610	48 484	52 778	+2,7 %	6,78	6,91

1. source statistique (moins de 5 bénéficiaires)

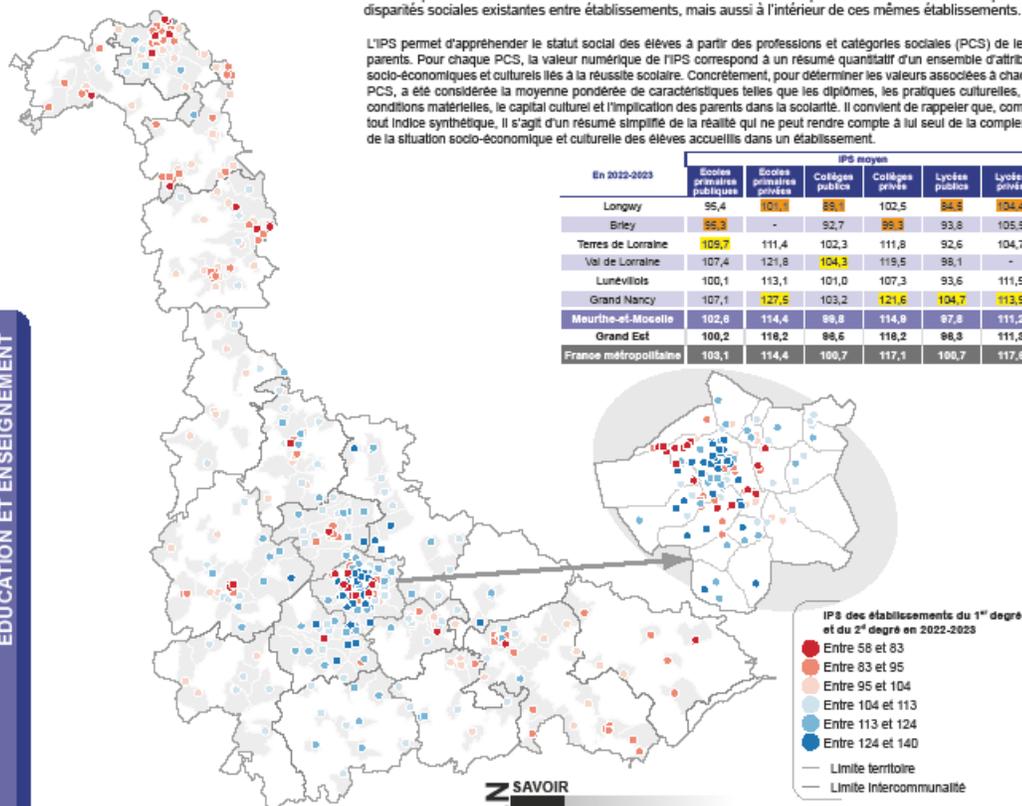
Atlas départemental



Indice de position sociale des établissements scolaires

L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur résumant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

L'IPS permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Pour chaque PCS, la valeur numérique de l'IPS correspond à un résumé quantitatif d'un ensemble d'attributs socio-économiques et culturels liés à la réussite scolaire. Concrètement, pour déterminer les valeurs associées à chaque PCS, a été considérée la moyenne pondérée de caractéristiques telles que les diplômes, les pratiques culturelles, les conditions matérielles, le capital culturel et l'implication des parents dans la scolarité. Il convient de rappeler que, comme tout indice synthétique, il s'agit d'un résumé simplifié de la réalité qui ne peut rendre compte à lui seul de la complexité de la situation socio-économique et culturelle des élèves accueillis dans un établissement.



En 2022-2023	IPS moyen					
	Écoles primaires publiques	Écoles primaires privées	Collèges publics	Collèges privés	Lycées publics	Lycées privés
Longwy	95,4	100,1	98,1	102,5	94,3	104,4
Briey	98,2	-	92,7	99,2	93,8	105,5
Terres de Lorraine	109,7	111,4	102,3	111,8	92,6	104,7
Val de Lorraine	107,4	121,8	104,3	115,5	98,1	-
Lunéville	100,1	113,1	101,0	107,3	93,6	111,5
Grand Nancy	107,1	127,6	103,2	121,6	104,7	113,9
Meurthe-et-Moselle	102,8	114,4	99,8	114,9	97,8	111,2
Grand Est	100,2	116,2	98,6	116,2	98,3	111,3
France métropolitaine	103,1	114,4	100,7	117,1	100,7	117,8

IPS des établissements du 1^{er} degré et du 2^d degré en 2022-2023

- Entre 58 et 83
- Entre 83 et 95
- Entre 95 et 104
- Entre 104 et 113
- Entre 113 et 124
- Entre 124 et 140

— Limite territoire
— Limite Intercommunalité

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, DESP



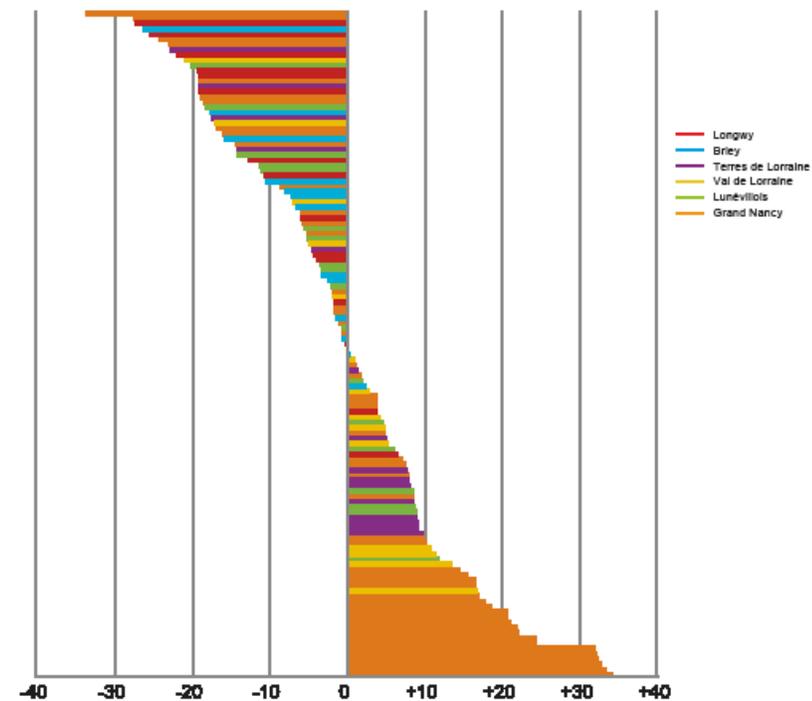
Le graphique ci-contre présente l'écart entre l'IPS de chaque établissement du second degré (collège, lycée et EREA) du département par rapport à la moyenne de chaque type d'établissement.

La modélisation de ces données révèle de fortes disparités entre établissements publics et privés, ces derniers concentrant les enfants les plus favorisés, en particulier dans l'agglomération de Nancy. Ainsi, les 16 établissements présentant le plus fort écart positif avec la moyenne sont tous situés dans le Grand Nancy. Parmi eux, 9 sont privés dont les 6 premiers du classement.

A l'opposé du classement, on retrouve davantage d'établissements situés sur le territoire de Longwy : 6 parmi les 16 ayant l'IPS le plus défavorable. Le Grand Nancy place 5 établissements parmi les 16 derniers, tous des collèges ou lycées publics classés en QPV ou non loin de l'un d'eux.

La concentration des élèves les plus favorisés dans les établissements privés révèle cependant de fortes disparités territoriales : Nancy - comme l'ensemble des grandes villes françaises - présente à la fois les plus forts taux de ségrégation et les IPS les plus élevés par rapport à la moyenne du pays. Cette ségrégation est caractéristique des grands centres urbains, qui combinent une plus forte concentration de CSP+ et une plus grande liberté de choix - les établissements scolaires étant plus nombreux sur des territoires restreints. C'est la raison pour laquelle la répartition des collégiens dans les grandes villes montre aussi des disparités entre collèges publics : on peut y constater des différences de 40 points entre l'IPS moyen de deux établissements situés à quelques centaines de mètres l'un de l'autre.

Ecart à la moyenne des IPS de chaque établissement du 2^d degré du département



Chaque ligne de ce graphique représente un collège, lycée ou EREA public ou privé sous contrat, classé par ordre croissant selon son indice de position sociale. Vers la gauche, ceux dont l'IPS est inférieur à la moyenne des établissements du même type, à droite au-dessus. Données concernant l'année scolaire 2022-2023.

Méthodologie d'élaboration des principales productions

- Veille statistique
- Validation des indicateurs, mise en place d'indicateurs composites
- Recueil et traitement des données, élaboration des cartes et graphiques
- Analyse partagée
- Diffusion, communication

Enjeux et perspectives

- Les enjeux liés à l'observation dans le Département
 - La diversité des thématiques liée aux compétences de la collectivité
 - La territorialisation
- Automatisation et gestion des données
- Dématérialisation
- Open Data

